

Demande de licence FFST – Saison 2022-2023

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Ville :

e-mail :



Type de licence :

- Licence compétition senior nationale
- Licence compétition jeune < 18 ans nationale
- Licence compétition handisport nationale
- Licence compétition handisport < 18 ans nationale
- Licence sport-loisir (hors compétition)
- Licence sport-loisir jeune < 18 ans (hors compétition)
- Licence musher professionnel
- Licence dirigeant

Option : option internationale

Catégorie principale :



Fait à :

Le :

Signature



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE TRAÎNEAUX

De SKI/VTT JOERING et CANICROSS

Attestations du Licencié - Saison 2022 / 2023



1 - COORDONNEES PERSONNELLES

L'adhésion à RAIDDOGS (le « club ») entraîne de facto l'adhésion du membre à la ligue régionale de la FFST, si elle est constituée, LARA - Ligue Auvergne Rhône-Alpes des Sports Canins Attelés (la « ligue ») et à la Fédération Française des Sports de Traîneau, de ski/vtt joering et canicross (la « FFST »). Par conséquent, le « club », la « ligue » et la « FFST » pourront être amenés à utiliser les données personnelles (notamment l'adresse électronique) communiquées par le membre, pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (notamment l'envoi de tout courrier non sollicité lié à la gestion des services attachés à l'adhésion au « club » et/ou à l'acquisition de la licence FFST, l'organisation des compétitions fédérales, la gestion des membres des associations, etc...). À cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le « club », la « ligue » et la « FFST ».

Sous réserve de l'accord du membre, le « club », la « ligue » et la « FFST » pourront éventuellement réutiliser ces informations à toutes autres fins (notamment tout courrier non sollicité, électronique ou non, ne concernant pas directement l'organisation de l'activité fédérale), et pourront également être amenés à les transférer à titre onéreux ou gratuit à leurs partenaires commerciaux respectifs.

La « FFST », les ligues ou ses clubs s'engagent néanmoins à sélectionner des partenaires commerciaux en relation avec nos sports, en négociant l'accès éventuel aux informations de ses licenciés. Néanmoins si vous refusez que ces informations soient divulguées dans le cadre d'actions de partenariat, veuillez cocher l'option suivante :

Je ne souhaite pas que les informations me concernant fassent l'objet de transferts à titre gratuit ou onéreux.

2 - DROITS ET DEVOIRS

- En tout état de cause, conformément au cadre du Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

- Pour l'exercice de ces droits, le membre est invité à s'adresser par courriel à raiddogs@gmail.com ou par courrier postal au Gîte de la Gaillarde 73 100 LE REVARDE. Il peut également s'adresser à la « FFST » (ffstfinances@gmail.com ou à son siège social).

- Le membre peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

- Le membre trouvera des informations sur ses droits et devoirs et sur la protection des données individuelles auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

3 - ATTESTATION

Je soussigné (Nom et prénom)

[+ éventuellement si l'adhésion concerne un mineur] agissant en qualité de représentant légal de

[Nom et prénom du mineur]

- reconnaît que l'adhésion au « club » entraîne l'acceptation des statuts et règlements de « club », de la « ligue » et de la « FFST » ;
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence ;

- reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel (pour information le contrat 57043995 passé entre la FFST et Allianz prévoit en cas de dommage corporel un montant capital décès 25000€, un montant d'indemnités journalières 15€/jour, un montant capital IPP 40000€ et un montant frais 3500€),;

- autorise le « club », la « Ligue » et la « FFST » à utiliser, pour sa communication interne et/ou externe pour la saison 2021-2022 l'image du licencié, et ce, sur tout type de support notamment sur les sites Internet du « club », de la « ligue » et de la « FFST ».

- atteste avoir :

Pour les mineurs :

répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé QS – SPORT Mineurs 2022-2023

fourni un certificat médical, datant de moins de un an, de non-contre-indication à la pratique du sport en général ou des sports de traîneau, de ski/vtt joering et canicross, y compris en compétition pour les licences « Compétition », en cas d'une ou plusieurs réponses « OUI » dans le questionnaire de santé QS-SPORT Mineurs 2022-2023 ou de la volonté du représentant légal

Pour les adultes :

fourni un certificat médical, datant de moins de un an, de non-contre-indication à la pratique du sport en général ou des sports de traîneau, de ski/vtt joering et canicross, y compris en compétition pour les licences « Compétition », en cas de 1^{ère} année de licence ou d'une ou plusieurs réponses « OUI » dans le questionnaire de santé QS-SPORT Adultes 2022-2023

répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé QS – SPORT Adultes 2022-2023 pour les 2^{ème} et 3^{ème} années de licence pour les licences compétition et hors compétition (dirigeant, musher pro et sport-loisir)

répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé QS – SPORT Adultes 2022-2023 pour les 4^{ème} et 5^{ème} années de licence pour les licences hors compétition (dirigeant, musher pro et sport-loisir)

Fait à

Le :

Signature :